

Image not found or type unknown



Nationalité Française ou titre de séjour?

Par **Mounir31000**, le **14/01/2011** à **15:38**

Bonjour,

En bref, mon père est Français depuis 6 ans par réintégration, il est d'origine Algérienne né au Maroc. Il réside en France depuis plus de 10 ans.

Est-il possible que nous (ses enfants nés en Algérie et au Maroc avant et après l'indépendance) bénéficions des droits à savoir la nationalité française ou au moins une carte de séjour sous statut d'un regroupement familiale ? Sinon y'a t-il une procédure à suivre?

Merci beaucoup de vos conseils et de vos réponses.